

Actualités sociales : Les nouvelles règlementations en vigueur (Réf RH1)

Objectifs

Retraite, formation, handicap... Comment appréhender les nouvelles législations de manière décryptée et simplifiée.

Public

Toute personne occupant des fonctions managériales et RH.

Prérequis et aptitudes

Cette formation ne nécessite pas de prérequis, toutefois une première expérience en management permettra une meilleure mise en perspective. Les aptitudes essentielles au développement des compétences sont: l'écoute, la communication et la mise en application des directives de l'entreprise.

Durée et méthodes

14h minimum de formation individuelle ou collective, en présentiel ou en distanciel.
Etude de cas pratiques, support PowerPoint et PDF, mise en situation, Qcm, jeux de rôles..

Modalités d'évaluation

Test d'évaluation en début et fin de formation. Attestation de réalisation et support de cours sont remis en fin de formation. Nos formations sont non certifiantes. vous avez la possibilité de poursuivre sur une autre formation de votre choix.

Conditions tarifaire

Prix de la prestation sur devis aux conditions tarifaires applicables, possibilité de formation sur mesure par téléphone au 09.71.08.08.80 ou par email : e-boss@e-boss.fr

Délais d'accès

Délais de traitement : 24 à 48h – démarrage après validation de l'accord de financement.

Accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap, merci de contacter notre référente au préalable par téléphone au 09.71.08.08.80 ou par email : e-boss@e-boss.fr

Programme

Les textes récents sur les contrats de travail

- La réforme en cours
- Le nouveau site officiel en ligne
- Les derniers changements de la rupture conventionnelle

Les dernières jurisprudences

- La jurisprudence constitutionnelle
- La jurisprudence administrative
- La jurisprudence judiciaire

La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

- Les différentes missions
- Les travaux en cours

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

- Le rôle des instances représentatives du personnel
- Les représentants du personnel
- Les différentes compositions
- Le comité d'entreprise
- Le CHCST
- Le CSE

Les négociations collectives

- Les thèmes de négociations obligatoires
- La négociation par les délégués syndicaux
- La négociation en l'absence de délégués syndicaux
- La négociation avec des élus non mandatés
- Les différents accords et négociations collectives
- Les modalités de dépôt des accords
- La réglementation
- Le calendrier

Les apports de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation

- Le rôle
- Les principes
- Les attributions
- La compréhension d'un arrêt
- La hiérarchisation des arrêts
- La lettre bimestrielle de la chambre sociale

Les évolutions en droit social pour 2020

- Le projet de financement de la sécurité sociale
- Le PCF 2020 la base de l'IS
- La redéfinition des seuils
- Le nouveau financement des formations
- Le projet de dématérialisation fiscale

La santé, sécurité, responsabilité de l'employeur et protection sociale

- L'obligation de résultats de l'employeur
- Les responsabilités en cas d'accident ou de maladie
- La favorisation de la culture de prévention
- Le « Plan santé au travail 2016-2021 »
- La Protection sociale
- L'accident de travail et la maladie professionnelle
- La faute inexcusable
- La mutualité santé entreprise
- La couverture prévoyance complémentaire
- L'assurance chômage

Le temps de travail

- La durée légale du travail
- Le temps de travail effectif
- Le principe d'équivalence
- Les astreintes
- Le temps de pause
- La durée maximale de travail
- L'ordre public et les modulations possibles
- La convention collective ou accord de branche

Les différents modes de rupture de contrats

- La démission
- La rupture conventionnelle
- La rupture anticipée d'un CDD
- La rupture anticipée d'un contrat de professionnalisation
- La prise d'acte de la rupture du contrat de travail
- Le départ à la retraite
- La mise à la retraite

L'inaptitude physique

- La reconnaissance de l'inaptitude médicale au travail et ses conséquences
- Le rôle, les obligations et les devoirs de l'employeur
- Les procédures à respecter
- L'avis d'inaptitude
- Le reclassement
- Le licenciement



**« Parce qu'une Idée devient une Belle opportunité
avec une Bonne équipe »**



BOSSU e-BOSS SAS est organisme de formation, référencé Datadock

Vous pouvez nous contacter :

09.71.08.08.80

e-boss@e-boss.fr

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ». (Article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle).

**BOSSU e-BOSS SAS - 2000 Route des Lucioles BP 1021 - 06410 Biot Sophia Antipolis
SIRET : 81334203700013 - Code NAF7820Z - N° TVA Intracommunautaire FR 10 813342037**

e-boss